

Assurance des emprunteurs adaptée pour les personnes ayant un Risque Aggravé de Santé – Convention AERAS

Document d'information sur le produit d'assurance

COMPAGNIE : Oney Life (PCC) Limited, société d'assurance de droit maltais au capital de 4 250 000 €, située au 171 Old Bakery Street, Valetta, VLT 1455, Malte, immatriculée sur le registre des sociétés sous le numéro C53199, exerçant en France en libre prestation de services.

PRODUIT : «AERAS » (FRPL03)

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit AERAS (FRPL03). Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

- Il s'agit d'un contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative. Pour y adhérer, vous devez valider les conditions d'admission détaillées dans la notice.
- Ce contrat garantit le risque Décès survenant avant le terme du crédit pour le remboursement des crédits empruntés auprès d'Oney Bank.
- Ce contrat désigne uniquement les crédits accessoires à une vente ainsi que les prêts personnels dès lors que le projet financé a été porté à la connaissance, du prêteur, Oney Bank, dont la durée de remboursement n'excède pas quatre (4) ans et ce dans la limite globale de 17 000 euros.



Qu'est ce qui est assuré ?

- ✓ L'adhérent est assuré en cas de décès.
- ✓ Le montant maximal de l'engagement de l'Assureur est limité à 17 000 euros maximum.
- ✓ Le montant du capital est égal à 100% des sommes restant dues au titre de l'opération garantie, arrêtées au jour du décès
- ✓ L'adhérent doit être âgé de 50 ans au plus à la date d'adhésion à l'assurance
- ✓ La durée du crédit est inférieure ou égale à 4 ans



Qu'est ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les pénalités ou intérêts de retard appliqués par le prêteur



Y-a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! LE SUICIDE DE L'ASSURE S'IL SURVIENT AU COURS DE LA PREMIERE ANNEE D'ASSURANCE
- ! LES DECES RESULTANTS DES MALADIES CONNUES PAR L'ADHERENT DONT IL EST ATTEINT AU MOMENT DE L'ADHESION



Où suis-je couvert ?

Pour la garantie Décès, vous êtes couvert pour les sinistres survenant dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations?

Sous peine de refus de prise en charge de sinistre, de suspension, nullité ou résiliation de votre contrat :

A l'adhésion:

- Vérifier que vous remplissez les conditions d'admission et compléter le bulletin d'adhésion avec précision
- Fournir tous les justificatifs demandés ;
- Conserver, sur un support durable, les documents remis lors de l'adhésion, afin de s'y référer en cas de besoin

En cours de contrat:

- Régler la prime dans les conditions prévues ;
- S'assurer de la validité des coordonnées de contact communiquées lors de l'adhésion ;
- Agir de bonne foi à l'égard de l'assureur et pendant toute la durée de votre contrat

En cas de sinistre:

- Déclarer ce dernier à Oney Bank dans les délais et modalités indiqués dans la notice et transmettre les pièces justificatives listées dans cette même notice.



Quand et comment effectuer mes paiements?

La cotisation est calculée sur le capital total initial assuré. Elle est due dès la prise d'effet des garanties et payable périodiquement lors de chaque échéance de remboursement de prêt.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

- **L'adhésion prend effet :**
 - en cas d'adhésion en magasin : à la date de conclusion de l'adhésion,
 - lorsque l'adhésion est réalisée en utilisant un moyen de communication à distance : à l'expiration du délai de renonciation de quatorze (14) jours calendaires suivant la date de la conclusion, conformément aux dispositions de l'article L. 112-2-1 du Code des assurances. Toutefois, à la demande expresse de l'Adhérent notifiée sur le Bulletin d'adhésion et sous réserve du paiement des cotisations, l'adhésion prend effet à la date de conclusion de celle-ci.
- **La garantie prend fin :**
 - en cas de résiliation du Contrat d'assurance groupe entre le Souscripteur (OneyBank) et l'Assureur,
 - au terme normal ou anticipé de l'Opération garantie,
 - à la date de déchéance du terme du contrat de crédit,
 - à la date de résiliation du contrat de crédit,
 - en cas de décès de l'Assuré.



Comment puis-je résilier le contrat?

- En cas d'exercice du droit à renonciation dans les 14 jours calendaires de la date d'adhésion au contrat.
- Vous pouvez résilier votre adhésion à tout moment par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à Oney.
- La résiliation prend effet à la date d'arrêté des comptes qui suit la réception de cette lettre par Oney sous réserve du délai nécessaire au traitement de ce courrier. La garantie et corrélativement les cotisations d'assurance, restent en vigueur jusqu'à la date d'effet de la résiliation.